

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Marie Agnès FAYOLLE, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Valérie VENET.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE,

Secrétaire de séance : Pascal MURIGNEUX

Quorum : 8

M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la subvention en faveur de l'association des familles pour le colis des anciens. L'ensemble de l'assemblée répond favorablement.

➤ **Point d'information sur les programmations de travaux 2025 :**

Pour l'année 2025, il n'est pas envisagé de lourds investissements :

- rénovation appartement : 25 000€
- travaux isolation école, sur la partie agrandissement (entre 8 000€ et 10 000 €)
- la reprise de la noue sur le toit de l'école aura lieu pendant les vacances de février

Les travaux relatifs à l'enfouissement des conteneurs interviendront fin février, début mars. Concernant l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en place le tri à la source et la valorisation des biodéchets (composteurs), une réunion se tiendra prochainement. Il conviendra de réfléchir au positionnement des composteurs et au fonctionnement suite à la mise en place (désigner d'un référent, assurer l'entretien et le fonctionnement...)

En ce qui concerne la voirie, un devis est en cours concernant la route de Pont Français.

1. DÉLIBÉRATIONS :

1°) DELIBERATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET RELAIS N°10278 07244 00021546201 CONTRACTE AUPRES DU CREDIT MUTUEL LE 01/12/2023 POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU « LOTISSEMENT DU TILLEUL »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 9 Novembre 2023, relative à l'autorisation de contracter un prêt relais auprès du Crédit mutuel d'un montant de 260 000 € pour le financement des travaux d'aménagement du « lotissement du Tilleul ».

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'article 3.5.1 du contrat de prêt prévoit le remboursement anticipé de tout ou partie du capital emprunté, sans indemnités.
CONSIDERANT que la vente des terrains permet le remboursement anticipé du prêt relais.
Monsieur le Maire propose d'effectuer le remboursement anticipé de cet emprunt soit un capital restant dû à ce jour d'un montant de 260 000 €, les crédits nécessaires à ce remboursement seront inscrits au budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
& après en avoir délibéré à l'unanimité
A l'unanimité des membres présents

1°- ACCEPTE de procéder au remboursement anticipé du prêt relais n° 10278 07244 00021546201 contracté auprès du Crédit Mutuel soit un capital restant dû de 260 000 €

2°- DIT QUE les crédits seront inscrits au budget « Lotissement du Tilleul » de l'exercice 2025

2°) SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES DE COISE : COLIS DE NOËL 2024

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande de subvention de l'Association des familles de Coise. L'association ayant financé les dépenses pour l'achat des colis de Noël 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
& après en avoir délibéré

1° - DECIDE de verser une subvention de 806.31 € pour compensation.

2° - DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2025.

POINTS DIVERS :

*** CROIX DU MAS**

Bénédiction par le père Guy Ollagnier prochainement

*** INAUGURATION DU STADE**

26 Avril 16h30

*** SALLE ASSOCIATIVE**

Bilan positif concernant les réservations.

Les dépenses sont plutôt constantes sur les différents postes, excepté pour le poste électricité (à surveiller)

*** RECENSEMENT**

Le recensement a démarré sur la commune, avec une enquête famille à compléter

*** TELETHON 2025**

« L'association des supporters des sports mécaniques » propose d'animer l'évènement avec des baptêmes en voiture de rallye.

*** PROJET BAINABILITE HURONGUES**

Les élus du territoire ont souhaité renouer avec ce patrimoine touristique et ont inscrit dans leur plan de mandat 2021-2026, la création de ce bassin de baignade naturelle, avec l'ambition de répondre à la demande d'une clientèle locale, métropolitaine et étrangère qui pourra jouir d'un espace de baignade en plein air à moins d'une heure de son domicile. Ce projet s'inscrit dans une stratégie de diversification et de renforcement de l'offre touristique contribuant à la découverte du territoire des Monts du Lyonnais, de son terroir, de son patrimoine et de son savoir-faire

Monsieur le Maire expose « les grandes lignes » de la réunion publique qui s'est tenue (origine du projet, les attentes, le budget alloué au projet et les subventions attendues).

Séance levée à 23H15.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du conseil du 20 février 2025

Vu le 20/02/2025,

Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX

Le Maire,
Philippe BONNIER



Affichée et publiée le :

